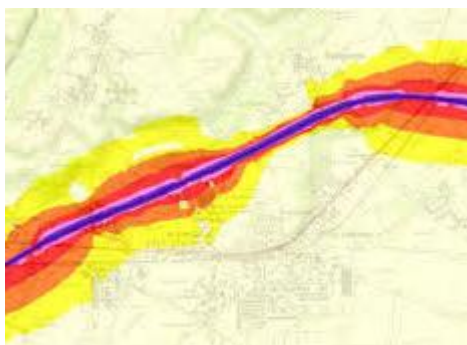


# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT

## PPBE

4<sup>ème</sup> échéance 2024 - 2029



Projet soumis à la consultation du public  
Du 23 octobre 2024 au 23 décembre 2024

### Directive n°2002/49/CE

relative à l'évaluation et à la gestion  
du bruit dans l'environnement

# SOMMAIRE

<b>Résumé non technique</b> .....	<b>2, 3</b>
<b>1. Rapport de présentation</b> .....	<b>3, 4, 5, 6, 7</b>
<b>2. Prise en compte des « zones calmes »</b> .....	<b>8</b>
<b>3. Objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées</b> .....	<b>8</b>
<b>4. Bilan des actions entreprises sur les dix dernières années</b> .....	<b>8</b>
<b>5. Programme d'action de prévention et de réduction des nuisances pour les cinq années venir</b> .....	<b>9</b>
<b>6. Bilan de la consultation du public</b> .....	<b>10</b>

## Résumé non technique

Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations et grandes infrastructures de transports terrestres doivent faire l'objet de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'objectif de cette directive est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

L'ambition de cette directive est également de garantir une information des populations sur leur niveau d'exposition sonore et sur les actions prévues pour réduire cette pollution.

Les textes de transposition de la directive ont été codifiés aux articles L.572-1 et suivants, R.572-1 et suivants, ainsi qu'à l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement. Sont notamment visées par les textes, les infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules par an.

Conformément aux exigences réglementaires, la première étape d'élaboration du PPBE a consisté à dresser un diagnostic des secteurs où il convient d'agir. Pour y parvenir, les cartes de bruit stratégiques de quatrième échéance du département du Lot et Garonne ont été approuvées et publiées le 24 mars 2024.

La seconde étape a consisté à établir le bilan des actions réalisées depuis 10 ans et citées dans le cadre du précédent PPBE arrêté le 12 septembre 2019.

La troisième et dernière étape a consisté à recenser une liste d'actions permettant d'abaisser l'exposition sonore de nos concitoyens et à les organiser dans un programme global d'actions sur la période 2024-2029.

A cette fin, la collectivité de la commune de Villeneuve sur Lot, envisage des enrobés anti-bruit ou classique suivant le trafic.

Le projet de PPBE a été présenté à la commission de travaux, propreté, circulation, cadre de vie et développement durable en date du 10 septembre 2024.

Le projet de PPBE a été présenté au bureau municipal, le 7 octobre 2024 et au conseil municipal le 14 octobre 2024.

Il a été mis en consultation du public du 23 octobre 2024 au 23 décembre 2024.

Le PPBE approuvé par le conseil municipal le **... janvier 2025**, sera publié sur le site internet à l'adresse suivante : [mairie@mairie-villeneuveurlot.fr](mailto:mairie@mairie-villeneuveurlot.fr).

## 1. Rapport de présentation

### 1.1 Infrastructures concernées

Le présent PPBE concerne les voies routières communales supportant un trafic annuel de plus de 3 millions de véhicules.

Ainsi, le réseau concerné est le suivant :

Nom de la route	Point Repère Début	Point Repère Fin	Longueur
Ave du Maréchal Leclerc	Rue de Sully	Parc Urbain	370 ml
Boulevard Bernard Palissy	Giratoire Palissy	Place de la libération	66 ml
Boulevard Danton	Avenue Jacques Bordeneuve	Avenue de Bias	350 ml
Boulevard de la république	Avenue Jean Claude Cayrel	Boulevard Georges Leygues	195 ml
Place de la Libération	Boulevard Palissy	Porte de Paris	57 ml
Place de Bastérou	Avenue de Bias	Pont de Bastérou	102 ml
Pont de Bastérou	Place de Bastérou	Boulevard du 14 juillet	148 ml
Boulevard du 14 juillet	Pont de Bastérou	Avenue Jean Claude Cayrel	172 ml

## 1.2 Synthèse des résultats de la cartographie



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Infrastructures  
routières non  
concedées**

**Niveaux sonores - dB(A)**

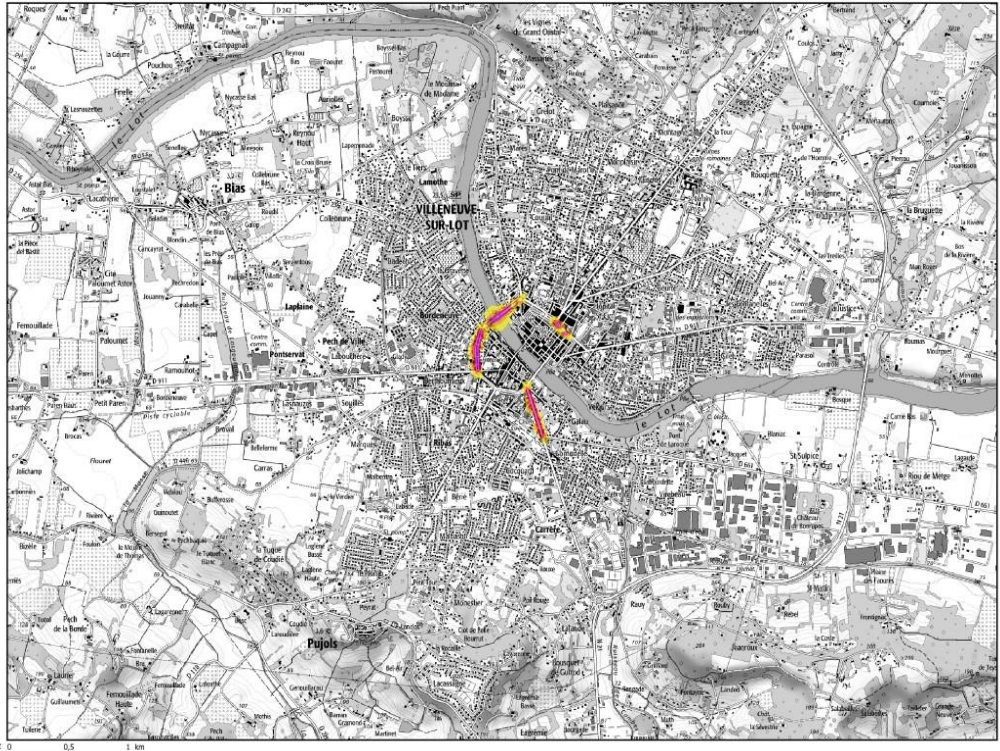


**Direction départementale  
des territoires**

Echelle : 1/25 000 (au format A3)  
Source : CEREMA/DTeRSO  
Edition : 24 mars 2023 - DDT/STD/CT/D50  
Référéntiel : ©IGN - Scan25  
ISOPHONES\_routes\_non\_concedees\_par\_gestionnaire.qgz

### Zones exposées au bruit - carte de "type a" - LDEN Gestionnaire : commune de Villeneuve sur Lot

Courbes isophones en LDEN (Level Day Evening Night) par pas de 5 en 5, de 55 dB(A) à supérieur à 75 dB(A) pour le réseau routier non concédé du département de Lot-et-Garonne dont le trafic est supérieur à 3M véh/an.



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Infrastructures  
routières non  
concedées**

**Niveaux sonores - dB(A)**

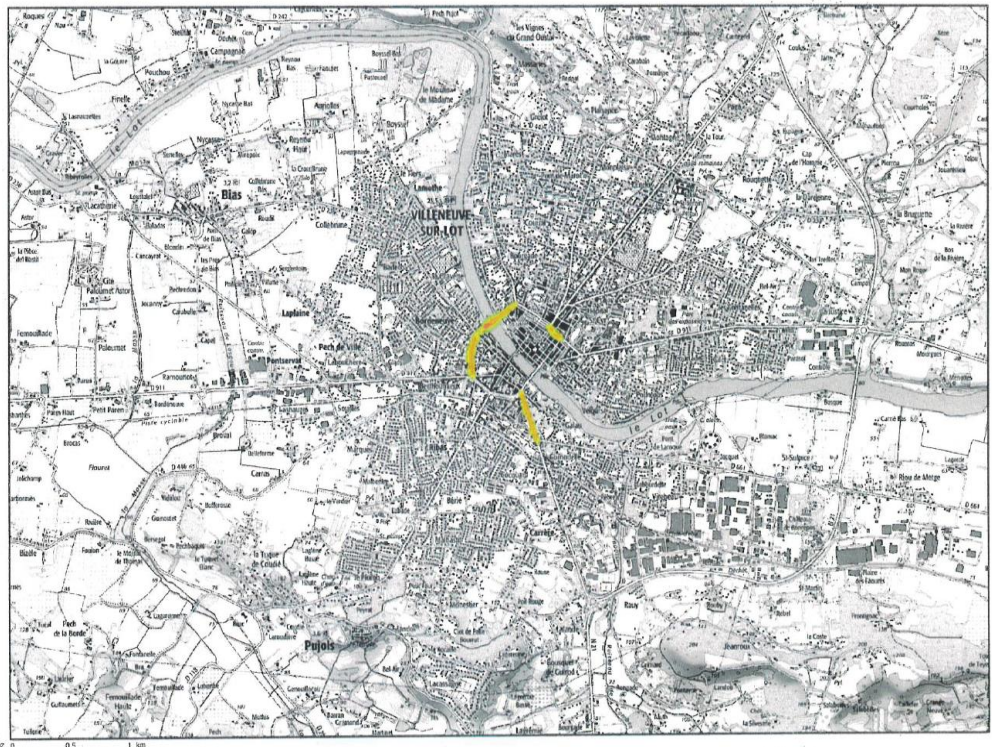


**Direction départementale  
des territoires**

Echelle : 1/25 000 (au format A3)  
Source : CEREMA/DTeRSO  
Edition : 24 mars 2023 - DDT/STD/CT/D50  
Référéntiel : ©IGN - Scan25  
ISOPHONES\_routes\_non\_concedees\_par\_gestionnaire.qgz

### Zones exposées au bruit - carte de "type a" - LN Gestionnaire : commune de Villeneuve sur Lot

Courbes isophones en LN (Level Night) par pas de 5 en 5, de 50 dB(A) à supérieur à 70 dB(A) pour le réseau routier non concédé du département de Lot-et-Garonne dont le trafic est supérieur à 3M véh/an.



L'analyse des cartes de type a, représentant l'exposition aux différents niveaux de bruit, a permis d'extraire les résultats figurant dans les tableaux suivants. Ces tableaux indiquent, selon les indicateurs Lden (Level Day Evening Night - Niveau de bruit jour soirée nuit) et Ln (Level Night- Niveau de bruit la nuit), la répartition de la population exposée ainsi que le nombre d'établissements de santé et d'enseignement potentiellement impactés par tranche de niveau de bruit.

<b>Exposition aux routes de Commune de Villeneuve sur Lot &gt; 3 millions véh/an</b>			
<b>Lden dB(A)</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Nombre d'établissements de santé</b>	<b>Nombre d'établissements d'enseignement</b>
55 à 60	314		
60 à 65	186		
65 à 70	142		2 (petite enfance)
70 à 75	230		
>75	42		
<b>Total &gt;55</b>	<b>914</b>		

<b>Exposition aux routes de Commune de Villeneuve sur Lot &gt; 3 millions véh/an</b>			
<b>Ln dB(A)</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Nombre d'établissements de santé</b>	<b>Nombre d'établissements d'enseignement</b>
50 à 55	181		
55 à 60	141		
60 à 65	237		
65 à 70	37		
>70	0		
<b>Total &gt;50</b>	<b>559</b>		

## a) Analyse des cartes de type c

**Infrastructures  
routières non  
concédées**

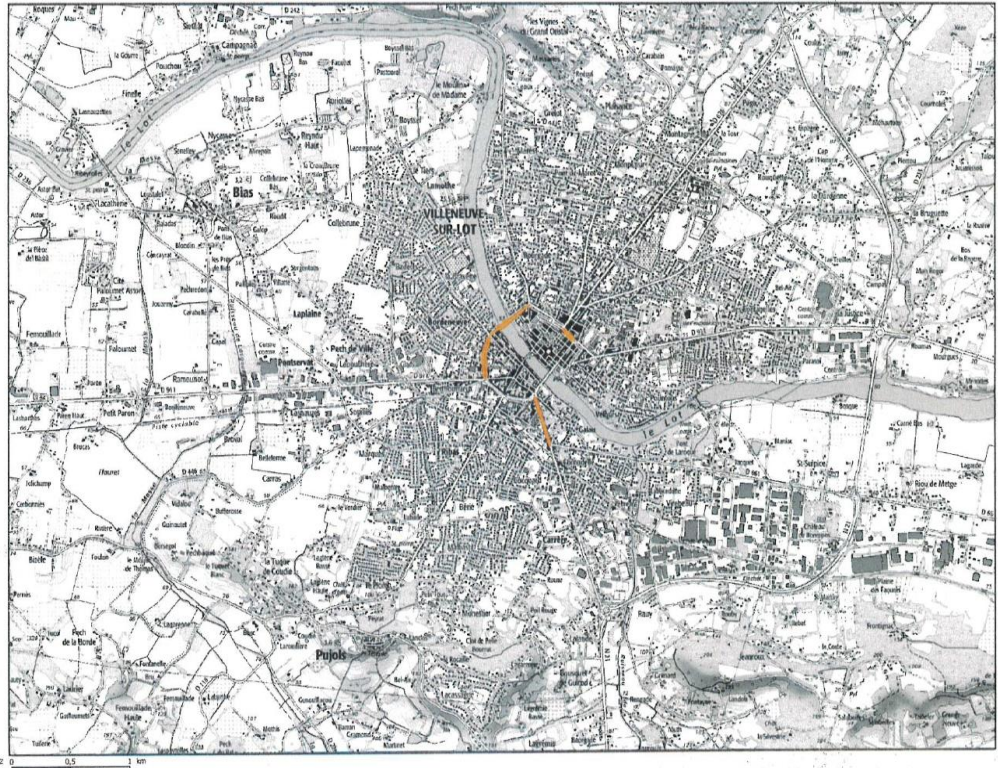
**Niveaux sonores - dB(A)**  
■ >68

**Direction départementale  
des territoires**

Echelle : 1/25 000 (au format A3)  
Source : CEREMA/DTER/SO  
Édition : 24 mars 2023 - DDT/STDI/CT/D50  
Référentiel : IEGN - Scén25  
ISOPHONES\_routes\_non\_concédées\_par\_gestionnaire.azp

## Zones exposées au bruit - carte de "type c" - LDEN Gestionnaire : commune de Villeneuve sur Lot

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le LDEN (Level Day Evening Night) dépasse 68 dB(A) pour le réseau non concédé du département de Lot-et-Garonne dont le trafic est supérieur à 3M véh/an.



**Infrastructures  
routières non  
concédées**

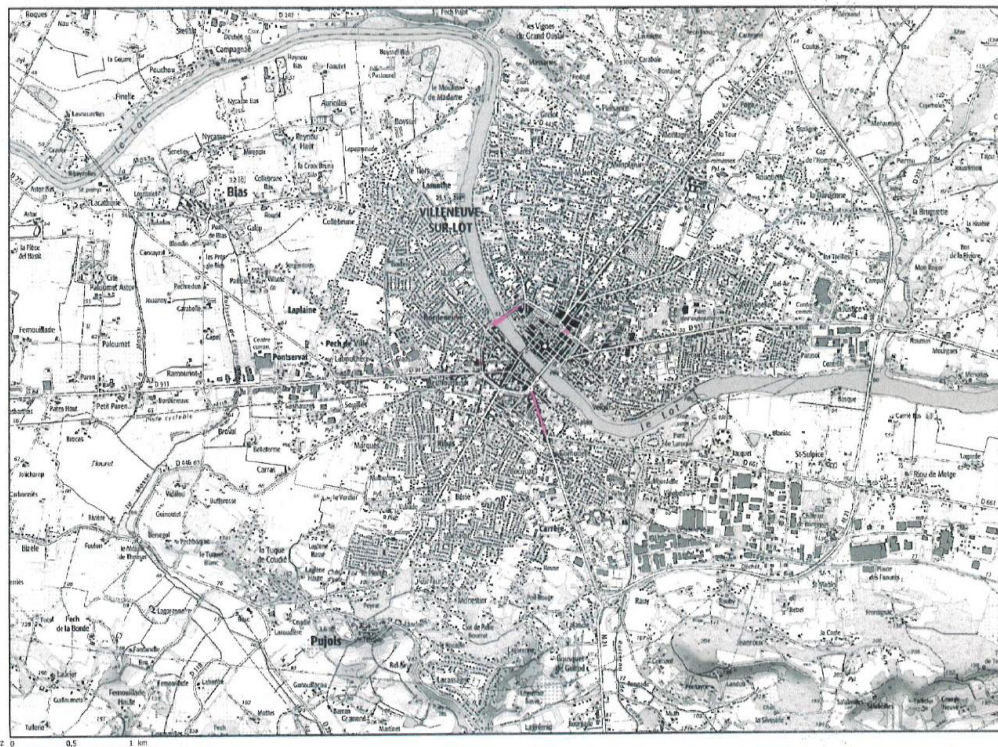
**Niveaux sonores - dB(A)**  
■ >62

**Direction départementale  
des territoires**

Echelle : 1/25 000 (au format A3)  
Source : CEREMA/DTER/SO  
Édition : 24 mars 2023 - DDT/STDI/CT/D50  
Référentiel : IEGN - Scén25  
ISOPHONES\_routes\_non\_concédées\_par\_gestionnaire.azp

## Zones exposées au bruit - carte de "type c" - LN Gestionnaire : commune de Villeneuve sur Lot

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le LN (Level Night) dépasse 62 dB(A) pour le réseau non concédé du département de Lot-et-Garonne dont le trafic est supérieur à 3M véh/an.



Les cartes de type c, mettent en évidence les secteurs en dépassement des valeurs limites.

L'analyse des cartes de type c, a permis d'extraire les résultats figurant dans les tableaux suivants. Ces tableaux indiquent, selon les indicateurs Lden et Ln, la répartition de la population exposée aux dépassements des valeurs limites, ainsi que le nombre d'établissements de santé et d'enseignement dépassant potentiellement ces valeurs.

<b>Exposition aux routes de Commune de Villeneuve sur Lot &gt; 3 millions véh/an</b>			
<b>Lden dB(A)</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Nombre d'établissements de santé</b>	<b>Nombre d'établissements d'enseignement</b>
> valeur limite de 68	325	0	1

<b>Exposition aux routes de Commune de Villeneuve sur Lot &gt; 3 millions véh/an</b>			
<b>Ln dB(A)</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Nombre d'établissements de santé</b>	<b>Nombre d'établissements d'enseignement</b>
> valeur limite de 62	222	0	0

#### **Evaluation des effets nuisibles**

Publiées en 2018, des informations statistiques provenant des Lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le bruit dans l'environnement mettent en avant les relations dose-effet des effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. L'arrêté du 4 avril 2006 modifié, relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement introduit une méthode de quantification des personnes exposées à trois de ces effets nuisibles : la cardiopathie ischémique (correspondant aux codes BA40 à BA6Z de la classification internationale ICD-11 de l'OMS), la forte gêne et les fortes perturbations du sommeil.

Le nombre de personnes affectées par ces effets nuisibles est détaillé par effet nuisible et par infrastructure.

<b>Axe</b>	<b>Nombre de personnes affectées par des effets nuisibles</b>		
<b>Voie</b>	<b>Cardiopathie ischémique</b>	<b>Forte gêne</b>	<b>Forte perturbation du sommeil</b>
Axx	1	167	51

## 2. Prise en compte des « zones calmes »

### 2.1 Objectifs de préservation des zones calmes

Les zones calmes sont définies dans l'article L.572-6 du Code de l'environnement, comme des « espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues ».

Les objectifs sont de préserver les zones calmes du fait de leur faible exposition au bruit.

### 2.2 Détermination des zones calmes

Au regard des résultats de la cartographie du bruit d'échéance 4, aucune zone calme n'aura vocation à être mise en place ou préservée par la collectivité.

La commune dispose d'espaces protégés (trame verte et bleue) comme le parc François Mitterrand et les bords du Lot sont des zones calmes à proximités des zones exposées au bruit.

## 3. Objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées

Au regard des résultats de la cartographie du bruit d'échéance 4, aucun objectif de réduction du bruit n'est fixé par la collectivité.

## 4. Bilan des actions entreprises sur les dix dernières années

<b>Axe 1 : Réduction de vitesse</b>		
<b>Objectif : réduire la vitesse et le bruit</b>		
<b>Actions réalisées</b>	<b>Date</b>	<b>Budget</b>
- 1 Plateau surélevé - 1 Plateau ralentisseur - 1 feux récompense - Recalibrage de la chaussée (avec création chicane et stationnement)	2018	127 000 €



## 5. Programme d'action de prévention et de réduction des nuisances pour les cinq années à venir

### 5.1 Description des actions prévues ou en cours de réalisation

<b>Axe 1 : réfection des enrobés</b>		
<b>Objectif : réduire le bruit</b>		
<b>Actions prévues ou en cours de réalisation</b>	<b>Date 2024</b>	<b>Budget 800 000 €</b>
Avenue du Maréchal Leclerc	Réaménagement de l'intégralité de l'avenue Réfection des BB (Béton Bitumineux) Rétrécissement de la chaussée avec création d'une piste cyclable Stationnement en chicane	
Place de la Libération	<b>Date 2025/2026</b> Réfection des BB (Béton Bitumineux) dans le cadre du projet de réaménagement de l'Allée Georges Leygues.	
Plan de circulation Bastide	Mise en application suite à l'étude de hiérarchisation de la voirie, de la circulation et de révision de la politique de stationnement par ITER pour un montant de 71 205 € HT.	54 510 €
Réflexion sur l'amélioration du transport public sur le territoire de l'agglomération		

### 5.2 Motifs ayant présidé au choix des mesures retenues et analyse des coûts/avantages attendus

Les aménagements amenant à la réduction de la vitesse et la réfection des enrobés entraînent la diminution du bruit.

### 5.3 Estimation du nombre de personnes concernées par une diminution du bruit suite aux mesures prévues dans le PPBE

Le nombre de personnes concernées par une diminution du bruit ne peut être estimé car aucune action contre le bruit dans ce PPBE.

## 6. Bilan de la consultation du public

### 6.1 Modalités de la consultation

En application de l'article R.572-9 du code de l'environnement, la consultation du public s'est déroulée du 23 octobre 2024 au 23 décembre 2024. Elle a fait l'objet d'un avis préalable par voie de presse dans le journal La dépêche dans son édition du 8 octobre 2024.

Le projet de PPBE a été mis à la consultation du public par voie électronique sur le site internet de la collectivité : <https://www.ville-villeneuve-sur-lot.fr/publication-170924-1324.html>.

Une adresse mail est diffusée dans le menu permettant l'accès au recueil des observations du public : [mairie@mairie-villeneuve-sur-lot.fr](mailto:mairie@mairie-villeneuve-sur-lot.fr).

Le dossier est consultable en mairie au bureau du secrétariat au 1<sup>er</sup> étage.

Horaires d'ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

### 6.2 Remarques du public

Faire la synthèse des observations et du nombre de participants.

### 6.3 Réponses aux observations

Compléter.

### 6.4 Prise en compte des remarques dans le PPBE de la collectivité

Considérant que les réponses ont été intégrées dans le PPBE, le PPBE a été approuvé par le conseil municipal le ....janvier 2025.

Il est publié sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : [www.ville-villeneuve-sur-lot.fr](http://www.ville-villeneuve-sur-lot.fr).